



## Dif Rupture Conventiennelle

Par **nelya**, le **12/01/2016** à **17:19**

Bonjour ,

J'ai signer une rupture conventionnelle dont la date de fin de mon contrat de travail était le 31/12/15.

- A ce jour je n'ai toujours pas eu les documents que mon employeur doit me remettre.  
J'aimerais savoir si il y a un délai a la restitution des documents ?

- Ayant 4 ans d'ancienneté dans cette entreprise j'ai cumulé des heures de DIF j'aimerais savoir si m'on employeur doit me remettre un document ou figure ces heures?  
Et comment utiliser ces heures de DIF.

Merci.é&

Par **P.M.**, le **12/01/2016** à **17:34**

Bonjour,

Il est admis que les documents inhérents à la rupture du contrat de travail puisse être délivrés au plus tard à la date habituelle de la paie mais ces documents sont quérables et normalement vous devez aller les chercher, il conviendrait donc de prendre contact avec l'employeur pour connaître ses intentions...

Le DIF n'existe plus, il est remplacé par le [Compte personnel de formation \(CPF\)](#)...

Je vous propose [ce dossier](#)...

Par **nelya**, le **14/01/2016** à **16:41**

Merci pour votre réponse j'ai contacter mon employeur il va me remettre les documents en début de semaine prochaine.